

Vieillesse et vieillissement

Des frontières évolutives ?

DOSSIER

Sommaire du dossier

- ◆ Vieillesse et vieillissement :
Des frontières évolutives ?
- ◆ Une réflexion nécessaire :
Dimensions socio-économiques du
vieillissement

© DR

Dossier réalisé par Frédérique Nortier.
Ce dossier constitue la synthèse des
débats qui ont eu lieu lors de la journée
d'études du 23 septembre 2005.

Au répertoire des angoisses contemporaines, le spectre d'une France vieillissante occupe une place grandissante. Individuellement, chacun a sa propre vieillesse comme horizon plus ou moins lointain, chacun est confronté à celle de ses proches. Avec l'augmentation séculaire de l'espérance de vie, la coexistence dans les familles de trois ou quatre générations devient de plus en plus fréquente et va probablement constituer une norme sociale dans les décennies prochaines. Collectivement, la perspective d'une population dans laquelle les plus de 60 ans ou 65 ans seront électoralement majoritaires, économiquement improductifs et sociologiquement dominants fait craindre à certains commentateurs une société frileuse, conservatrice, réticente au changement et à l'innovation.

Bref, une société demain rentière et régressive, accablée par le poids de cette charge financière et sociétale que constitueraient les personnes âgées.

Dans cette perspective, le devenir du système de protection sociale occupe une place centrale. Associés au vieillissement, les systèmes de retraite, l'assurance maladie, la prise en charge du risque « dépendance », vont-ils implorer ? Comment résoudre le déséquilibre annoncé : d'un côté des dépenses induites par cette progression inéluctable des bénéficiaires, de l'autre des ressources contraintes par la stagnation probable du nombre d'actifs et les aléas de la croissance économique ?

Dépasser les diagnostics hâtifs

Participant de cet ensemble, les régimes de retraites complémentaires partagent ces interrogations. Comment faire face aux changements annoncés et en identifier les enjeux concrets, sinon par le dépassement des diagnostics hâtifs et des inquiétudes quasi eschatologiques, pour se référer plutôt aux approches des scientifiques et des experts. Certes, il existe une continuité évidente entre les perspectives démographiques mondiales,

telles que la récente exposition « la population mondiale... et moi » à la Cité des sciences les retrace, et les échéances qui sont les nôtres en matière de retraites, d'action sociale, de solidarités intergénérationnelles. Mais leur dimensionnement et leur compréhension mobilisent plusieurs disciplines : la démographie, la bio-médecine, la sociologie, l'économie, la psychosociologie, etc. Très modestement, l'Agirc et l'Arrco ont voulu jalonner ces questionnements en donnant la parole à quelques spécialistes réunis pour une journée d'études sur le thème « dimensions socio-économiques du vieillissement ».

Le dossier restitue une partie de leurs contributions, riches en ce qu'elles éclairent sur la réalité autant qu'elles interrogent le futur. Avec une confirmation : la vieillesse, et son corollaire collectif le vieillissement de la population, constituent une étape objective de la vie et un état de la société. Mais les évolutions physiologiques et démographiques en cours nous obligeront à reconsidérer ces étapes et leurs frontières, à faire bouger en conséquence les représentations sociales des différents âges. Dans la sphère du travail et plus généralement de l'insertion sociétale, dans les images véhiculées par la culture, les médias, la publicité, dans les classifications statistiques chères aux commentateurs et aux experts, une « révolution des esprits » devra accompagner cette « révolution » démographique qui va marquer le siècle. ■

Jean-Charles Willard

Une réflexion nécessaire

Dimensions socio-économi

Quelles répercussions le vieillissement démographique aura-t-il demain sur les mentalités, l'économie ou encore le secteur de la protection sociale ? Quels leviers d'action les régimes de retraite devront-ils privilégier pour préserver leur équilibre ? Quelques experts répondent à ces questions et à d'autres encore.

Sous l'effet de la baisse de la fécondité et de la chute de mortalité aux âges les plus élevés, le vieillissement de la population s'est accéléré au cours du XX^{ème} siècle. Plus encore que les progrès de la médecine, la raison essentielle de l'allongement de la vie est la transformation de nos habitudes et conditions de vie : l'apparition des réfrigérateurs par exemple a permis une meilleure conservation des aliments, la prévention s'est développée, l'alcoolisme a reculé, ou encore certaines professions dangereuses pour la santé, telle que celle des mineurs, ont disparu. Depuis 1840, l'espérance de vie à tous âges, et encore plus aux très grands âges,

ne cesse d'augmenter dans les pays occidentaux. Elle était de 45 ans à la naissance au début du XX^{ème} siècle, elle est de 80 ans actuellement.

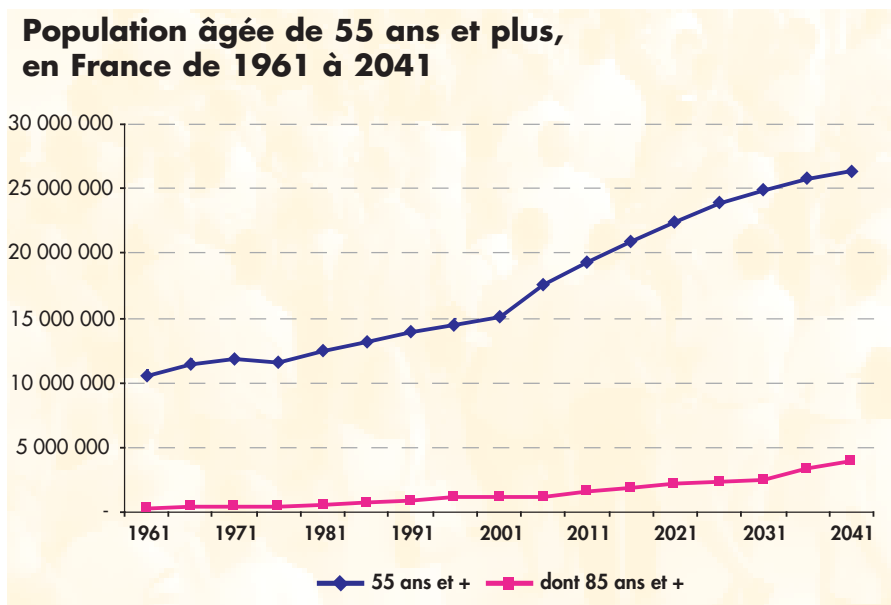
Aujourd'hui, plus de 15 millions de personnes sont âgées de 55 ans et plus, ce qui représente 26,2 % de la population française. Elles étaient 10,4 millions en 1960 (soit 22,8 % de la population) et seront près de 27 millions en 2050. Elles représenteront à cette date 48,7 % de la population. Et parmi elles, la part des très âgés va encore plus progresser : selon Jean-Claude Henrard⁽¹⁾, « les 45 prochaines années vont connaître un triplement des personnes âgées de plus de 75 ans, un quadruplement de celles âgées de plus

de 85 ans. » Les personnes âgées de 85 ans et plus représenteront plus de 15 % des plus de 55 ans en 2050 contre 3 % en 1960 et 7% aujourd'hui (voir graphique).

Un déni individuel et collectif

Si vieillir est « *tout simplement l'effet physiologique normal du temps* », selon Jean-Pierre Aquino⁽²⁾, être vieux n'est pas un phénomène naturel : « *dans la nature les animaux sauvages meurent d'accidents, de maladies, de manque de nourriture ou sont victimes de prédateurs* », remarque Jean-Claude Henrard. Pourtant « *cette retombée plutôt positive dans l'histoire de l'humanité de la transformation de nos conditions de vie (...) est dépeinte dans nos sociétés modernes comme un problème social* », continue-t-il. Collectivement, la société ne nous renvoie que des images négatives du vieillissement : la canicule de 2003, le déficit des forces de travail, le déficit des comptes sociaux... Sans doute parce qu'au vieillissement collectif répond notre vieillissement individuel.

Même si vieillir est une chance, personne ne veut être vieux. Selon une enquête du CSA, 37 % des Français citent la jeunesse comme étant l'âge qui leur semble le plus appréciable de la vie et 36 % la trentaine. « *Et cette valorisation de la jeunesse n'est pas propre aux jeunes eux-mêmes, elle est propre à l'ensemble des catégories d'âge* », ajoute Bruno Jeanbart⁽³⁾. Inversement, quand on leur demande quels sont les



ques du vieillissement

âges les plus difficiles à vivre, 35 % citent le grand âge et 31 % la préretraite et la retraite. Et les plus de 65 ans sont encore plus sévères sur le grand âge, ils sont 42 % à le considérer comme étant le plus difficile à vivre. Dans le même registre, beaucoup de travaux montrent que « dès qu'un produit est marqué « vieux », il n'est pas consommé », remarque Marie-Ève Joël⁽⁴⁾.

Changer les perceptions de la vieillesse et de la mort

Le vieillissement n'est sans doute pas « l'accroissement du stock de vieux, pour parler un peu brutalement, comme le souligne Marie-Ève Joël, car cela alimente un âgisme épouvantable » mais plutôt « l'évolution des notions d'âge et de vieillesse » comme le remarque Jean-Jacques Marette⁽⁵⁾.

L'allongement de la durée de vie nous conduit ainsi à « réfléchir à de nouveaux découpages (...) liés à la prise en compte d'un certain nombre de changements », analyse Bruno Jeanbart. Alors que jusqu'à présent, la retraite constituait la rupture entre les 50-65 ans et les 65 ans et plus, après 65 ans deux catégories émergent maintenant : les 65-74 ans et les 75 ans et plus. En effet, du point de vue de l'opinion publique, être vieux c'est avoir dépassé 70 ans (voir graphique). Ce que confirment en général les médecins : c'est aux alentours de 75 ans, « âge qui varie d'ailleurs d'un individu à l'autre, qu'apparaissent les effets de la sénescence et du vieillissement chronologique », selon Jean-Claude Henrard.

Avec le recul de la mort, l'apparition des « super-centenaires » modifie notre point de vue sur les limites de la vie. Actuellement, au moins une douzaine de personnes vivent au-delà de 110 ans en France. Jusqu'à présent, il était communément admis qu'il y avait « une limite à la durée de vie humaine qui s'exprimait en termes d'âges. Dans le

cadre de l'espèce humaine, elle aurait été de l'ordre de 110 ans et serait en quelque sorte due à notre patrimoine génétique », selon Jean-Marie Robine⁽⁶⁾. Mais si la mortalité augmente bien avec l'âge cette augmentation décélère et la « trajectoire semble tendre vers un plafond de mortalité qui commence vers 108 ans et se situe à environ 50 % », continue-t-il. Ce qui voudrait dire que la limite ne se situe pas en termes d'âge mais en niveaux de mortalité. Alors que dans un environnement délétère, les taux de mortalité sont très élevés, dans un environnement plus hygiénique « où l'on multiplie les principes de précaution et les mesures de sécurité, dans un environnement où, en quelque sorte, il est de plus en plus difficile de mourir, les taux de mortalité s'effondrent », conclut Jean-Marie Robine.

Enfin, avant l'âge de la retraite apparaît une troisième catégorie de personnes en pleine maturité : les seniors, c'est-à-dire les 55-64 ans. « Jusqu'à 55 ans, les gens sont encore sur le marché du travail et une partie des plus de 55 ans n'y sont plus », remarque Bruno Jeanbart. Pourtant, continue-t-il, « il ne semble pas y avoir de rupture entre les quinquagénaires

et les classes d'âge précédentes et la cinquantaine est un âge considéré comme de plus en plus important, quelles que soient les générations interrogées. »

Un nouveau cycle de vie

Le vieillissement doit alors être perçu comme l'ensemble des transformations du cycle de vie : on entre plus tard dans la vie active, on se marie plus tard, on fait des enfants plus tard et on meurt plus tard. Oui, mais... On continue à sortir plus tôt du marché du travail. Et plus on vieillit, plus on risque de devenir dépendant.

En bouleversant les équilibres démographiques, le vieillissement va obliger les acteurs de la protection sociale à « opérer une véritable révolution intellectuelle », souligne Jean-Jacques Marette. Alors que

1) Professeur à la faculté de médecine Paris- IDF Ouest.

2) Coordonnateur médical des centres de prévention Agirc-Arrco.

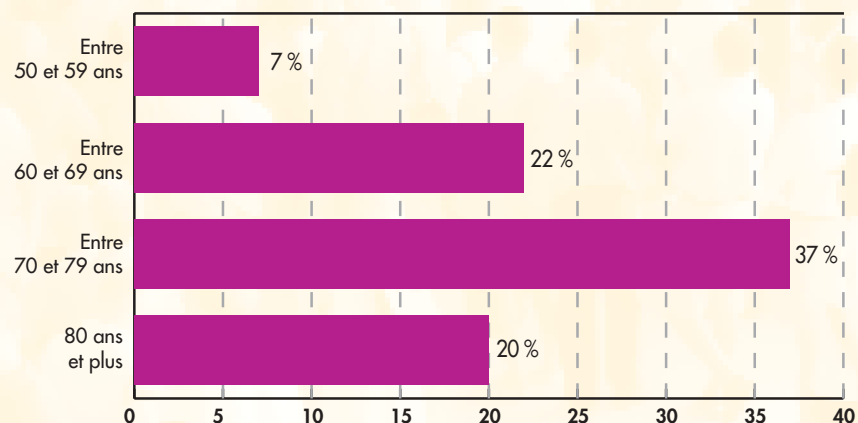
3) Directeur adjoint, département Opinion-Institutionnel du CSA.

4) Professeur au Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé, Université Paris Dauphine.

5) Directeur général de l'Agirc et de l'Arrco.

6) Directeur de recherche à l'Inserm, directeur de l'équipe Démographie et Santé, CRLC et Université de Montpellier 1.

À partir de quel âge, avez-vous le sentiment qu'une personne est âgée ?



SOURCE : ENQUÊTE CSA, SEPTEMBRE 2005

La transition démographique

Au temps de Jésus-Christ il y avait 250 millions d'hommes sur terre. La natalité et la mortalité étaient élevées, elles s'équilibraient et la population n'augmentait que très lentement. Au cours du 18^{ème} siècle, dans certaines régions du monde - en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord - les premiers progrès de l'hygiène et de la médecine, mais aussi les progrès socio-économiques ont fait baisser la mortalité, notamment la mortalité des enfants tandis que la natalité restait élevée. « *Tout d'un coup, la population s'est mise à augmenter rapidement : près de 1 milliard vers 1800, passé le milliard, elle a franchi les 2 milliards en 1927, 3 milliards en 1960, 4 milliards en 1974, 5 milliards en 1987, 6 milliards en 1999 et cette année, nous franchissons les 6,5 milliards* », note Gilles Pison⁽¹⁾. Puis, la natalité se met à son tour à baisser parce que les familles limitent les naissances : pendant un temps, les naissances restent plus nombreuses que les décès jusqu'au moment où la natalité atteint un niveau faible et équilibre à nouveau la mortalité. La population mondiale devrait continuer à augmenter encore mais plus lentement pendant quelques décennies puis se stabiliser, à un niveau proche de 9 ou 10 milliards d'hommes. « *La transition démographique aura eu comme première conséquence le décuplement du nombre des hommes en trois siècles. Deuxième conséquence, la composition de la population ne sera pas la même : il y a et il y aura beaucoup plus de personnes âgées qu'autrefois* », avance-t-il.

Cette évolution concerne l'ensemble des pays du monde. Et va être plus rapide encore dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Alors que dans les pays occidentaux, il faudra adapter les systèmes de protection sociale, au Sud, il faudra « *mettre en place des systèmes de solidarité collective dans des pays où elle n'existe pratiquement pas : le défi est encore plus grand* », conclut le démographe.

1) Directeur de recherches à l'Institut national d'études démographiques, rédacteur en chef de Population et sociétés, commissaire scientifique de l'exposition « La population mondiale... et moi ? »

Les clés du bien vieillir

Actuellement, 10 à 20 % des personnes de 65 ans et plus sont des personnes âgées dites fragiles, 45 % des 85 ans et plus. Or, Jean-Pierre Aquino souligne que « *les personnes âgées fragiles représentent la cible prioritaire de toute stratégie préventive en gérontologie. C'est sur ces personnes-là qu'il faut faire porter les efforts les plus importants.* » Par exemple, « *s'il était possible de différer de 5 ans la survenue du premier symptôme de la maladie d'Alzheimer, continue-t-il, nous diminuerions de 50 % le nombre de personnes touchées dans une société industrialisée.* »

Fondamentalement, la prévention du vieillissement doit s'accompagner d'un effort quotidien, par exemple pour lutter contre la sédentarité ou l'obésité. Surtout la préserva-

tion du lien social, la lutte contre l'exclusion et l'isolement sont des éléments déterminants dans la prévention.

Plusieurs actions de prévention sont actuellement mises en place : le programme national « Bien vieillir », en direction des personnes à domicile, âgées de 55 ans et plus, ou encore la création de programmes régionaux de santé prévue par la loi de santé publique de 2004. L'Agirc et l'Arrco ont retenu une approche originale en créant 8 centres de prévention qui travaillent depuis plus de 15 ans dans la prévention en gérontologie et leur programme d'action sociale prévoit la promotion de bilans d'autonomie et un développement de l'aide aux aidants, toujours dans le même but de lutter contre l'exclusion.

pendant 5 décennies, la population active n'a cessé d'augmenter, si les frontières des catégories actuelles entre âge de l'activité et âge de la vieillesse restent inchangées, c'est un déficit de force de travail qui va caractériser l'avenir. Les systèmes de protection sociale, fondés sur la solidarité intra et intergénérationnelle, c'est-à-dire que ceux qui ont un emploi financent les prestations destinées à compenser la perte d'emploi, la maladie ou encore le départ en retraite, seront alors confrontés à un véritable défi. Mais « *à condition de réaliser des ajustements, des réformes, les systèmes de protection sociale et en particulier nos systèmes de retraite par répartition pourront relever et surmonter ce défi* », affirme Jean-Charles Willard⁽⁷⁾.

Allonger la durée de cotisations

Aujourd'hui la part des retraites dans la richesse nationale est de 12 % et assure une quasi-parité du niveau de vie des retraités par rapport à celui des actifs. Sous l'effet du baby-boom, environ 800 000 personnes par an arriveront à l'âge de la retraite dès 2006 contre 600 000 auparavant. Et ces générations nouvelles resteront de plus en plus longtemps à la retraite. Si les gains en espérance de vie se poursuivent, en 2050, hommes et femmes vivront 6,5 ans de plus en moyenne à 60 ans, soit 28 % de

plus de durée de retraite en cinquante ans. Parallèlement, la population âgée de 20 à 64 ans, population en âge de travailler, va diminuer dès la prochaine décennie. Le rapport démographique de l'ensemble des régimes de retraite qui est de 5 retraités pour 10 cotisants passera à 9 pour 10 en 2050. Sans revenir sur les principales hypothèses des projections du Conseil d'orientation des retraites⁽⁸⁾, en 2040, la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale serait de 16 % si les retraites continuent de baisser relativement aux revenus des actifs et de 18,5 % si les retraites restent à leur niveau relatif actuel.

Comme le rappelle Anne-Marie Brocas⁽⁹⁾, « *pour équilibrer un système de retraite par répartition, trois leviers d'action sont disponibles : augmenter les recettes, allonger la durée d'activité ou encore baisser le niveau des pensions.* » Alors que la réforme de 1993 avait comme double objectif l'allongement de la durée d'activité et la baisse du niveau relatif des pensions, la loi d'août 2003 portant réforme des retraites ne va pas au-delà de l'indexation des pensions sur les prix décidée par la réforme de 1993 ; elle se fixe comme objectif une pension moyenne en 2020 qui serait de l'ordre des 2/3 des revenus d'activités. En revanche, elle apporte une réponse démographique en affichant « *de manière explicite que le levier d'action privilégié est*

Inégalités de santé et inégalités devant la mort

L'état de santé des personnes âgées dépend à 50 % de leur environnement, 40 % de la génétique. La médecine n'intervient que dans 10 % des cas. L'égalité n'étant pas une loi de la nature, tous ne sont pas égaux devant les maladies et devant la mort. Il reste ainsi des inégalités particulièrement marquées entre catégories socioprofessionnelles et

surtout entre sexes. Ainsi, comme Jean-Claude Henrard le remarque, « *les femmes ont une espérance de vie et de retraite, même quand elles sont de catégorie sociale moins favorisée, supérieure à celle des hommes des catégories sociales plus favorisées.* » Cette différence reste inexpliquée pour les biologistes et les démographes.

Espérance de retraite en 2000 (pour un actif de 20 à 59 ans) (en années)

	Homme	Femme
Cadres, professions intellectuelles	20,5	25
Agriculteurs	18,5	22,5
Professions intermédiaires	17,5	24
Artisans / commerçants	17	24
Employés	16	22,5
Ouvriers	14	21,5

Source : Ined, calculs JC Henrard

celui de l'allongement des durées d'activité », poursuit-elle. Après avoir uniformisé les durées d'assurance entre le privé et le public – 40 ans pour tous –, la loi prévoit d'affecter les deux tiers des gains d'espérance de vie à 60 ans constatés entre deux rendez-vous quadriennaux à l'accroissement de la durée d'activité ; le tiers restant à la durée de retraite. Si l'allongement de la durée de vie se poursuit au même rythme qu'actuellement, la durée d'assurance estimée en 2020 serait

de 41,75 ans. Au final, sur un besoin de financement estimé à plus de 40 milliards d'euros en 2020, la réforme prévoit environ 20 milliards d'euros de dépenses en moins et 14 milliards d'euros de recettes en plus. Dix à onze milliards provenant d'un redéploiement des cotisations chômage seraient nécessaires pour équilibrer les régimes. L'amélioration de la situation de l'emploi sera donc l'une des clés qui détermineront les ajustements nécessaires et les marges

de manœuvre des systèmes de protection sociale à l'avenir. « *Notre perspective de court terme, moyen terme, retourner au plein emploi, est absolument cruciale, y compris dans une perspective de long terme et (...) notre préoccupation du long terme est en fait aussi celle du court terme* », insiste Xavier Timbeau¹⁰.

Les seniors quittent précocement le marché du travail

Depuis deux décennies, les conditions de maintien dans l'emploi des seniors sont de plus en plus difficiles et « *la France a un niveau très faible de taux d'emploi* », note Jérôme Gautié¹¹. 37 % des 55-64 ans sont en emploi, ce qui veut dire que corrélativement 63 % sont en préretraite, au chômage, ou encore se sont retirés du marché du travail. Les taux d'emploi au-delà de 60 ans ont baissé à partir de 1977-1978 (voir graphique), c'est-à-dire avant l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans. En revanche, les taux d'emploi des 55-59 ans diminuent depuis le début des années 80, ce qui coïncide avec l'introduction

7) Directeur technique Agirc-Arrco.

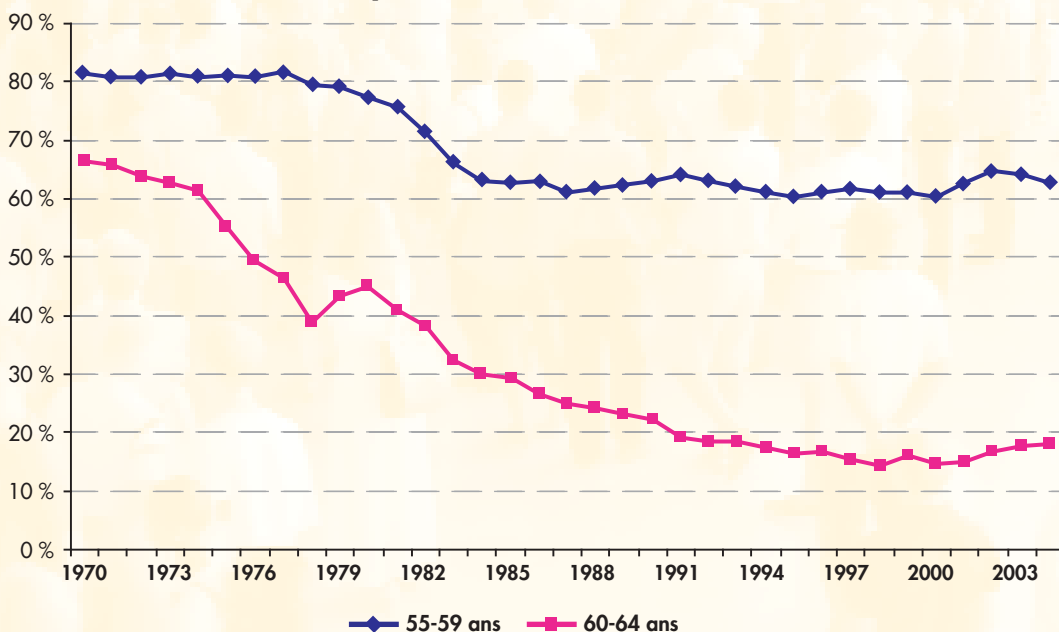
8) Voir à ce sujet, Dossier RCAA n° 7 « Projections du COR : horizon 2050 ».

9) Secrétaire générale du Conseil d'orientation des retraites.

10) Directeur du département Analyse et Prévision, OFCE.

11) Centre d'Études de l'Emploi.

Évolution des taux d'emploi en France (hommes)



SOURCE : OCDE

Pourquoi les préretraites

Il existe deux interprétations possibles à la baisse des taux d'emploi selon Jérôme Gautié. Première interprétation possible : « *les préretraites et les facilités de licenciements des seniors sont plus un symptôme qu'une cause, celui de l'employabilité des seniors sur le marché du travail* ». Plusieurs raisons à cela. D'une part, les salariés les plus âgés seraient trop payés par rapport à leur productivité réelle : les primes d'ancienneté seraient plus importantes en France qu'ailleurs. D'autre part, la France se différencie des autres pays d'Europe par une augmentation du niveau de qualification des sortants du système éducatif ces 20 dernières années. Dans les processus actuels d'adaptation et de réorganisation, les entreprises auraient alors préféré le recours aux

compétences externes à la formation interne. L'éviction des anciennes générations a également eu lieu en interne avec la mise en place dans les années 90 des processus de codification des connaissances. Ces processus, destinés à faciliter la transmission des savoirs des anciens aux jeunes entrants et permettre ainsi une plus grande flexibilité interne, a abouti à une perte « de l'avantage comparatif » des anciens, à savoir l'expérience.

La deuxième interprétation insiste sur les institutions : « *le faible taux d'emploi des salariés âgés serait dû au recours massif aux préretraites qui a été un choix social* », selon Jérôme Gautié. « *Il suffirait alors de mettre fin à ces préretraites pour faire remonter automatiquement ce taux*

d'emploi », explique-t-il. Selon une enquête réalisée par l'Insee en 2000, un responsable sur deux n'avait jamais réfléchi à l'évolution de la pyramide des âges dans son entreprise. Dans ce contexte, « *le recours aux préretraites aurait été une facilité pour les entreprises, leur économisant une réflexion sur l'âge et les implications du maintien en emploi des travailleurs âgés en termes d'adaptation, notamment de l'organisation du travail. Mais du coup, on est dans un phénomène de cercle vicieux* », ajoute Jérôme Gautié. Ainsi, la baisse du recours aux préretraites, due aux restrictions réglementaires et législatives, s'est accompagnée parallèlement d'une augmentation importante des licenciements et des sorties vers la longue maladie.



des préretraites. Au final, l'âge de cessation d'activité est actuellement de 58,5 ans en France, c'est-à-dire de 1,5 année inférieure à l'âge légal de la retraite dans les principaux régimes de base.

Et conclut Jérôme Gautié, « *si l'on veut réformer le cadre institutionnel incitatif dans lequel les acteurs déterminent leur action, il faut le faire de façon cohérente et systémique. La réforme des retraites, est-ce que c'est la charrue avant les bœufs ? Est-ce qu'il faudrait d'abord s'attaquer aux fondements économiques de l'éviction des seniors avant de procéder à une réforme des retraites ? Ou est-ce que la réforme des retraites sera le choc, le très fort choc qui va changer les représentations, qui va changer les attitudes et qui va obliger les acteurs à s'adapter et à trouver des solutions ?* »

Adapter la prise en charge des plus âgés

Autre volet de la protection sociale devant faire face au vieillissement : les dépenses de santé. L'augmentation du nombre de personnes âgées ne devrait pas provoquer d'explosion de ces dépenses. En revanche, remarque Jean-Claude Henrard, « *le vieillissement chronologique s'accompagne de l'apparition de maladies chroniques dont les conséquences sont des limitations fonctionnelles pouvant donner lieu à ce qu'on appelle de façon impropre la dépendance.* » Même si l'allongement

de la durée de vie ne s'accompagne pas d'une augmentation équivalente de la prévalence de la dépendance, l'augmentation du nombre de personnes âgées provoquera automatiquement une progression du nombre de personnes dépendantes : selon les projections, il y aurait en 2040 entre 1,1 et 1,6 million de personnes âgées de 60 ans et plus ayant besoin de l'aide d'une tierce personne dans leur vie quotidienne¹²⁾. Actuellement, la prise en charge des personnes âgées dépendantes, évaluée à 6 milliards d'euros en 2004 (0,4 % du PIB) est éclatée entre dépenses médicales, dépenses de retraite (allocation personnalisée d'autonomie versée à 860 000 personnes) et dépenses d'aide sociale (en particulier pour l'hébergement des personnes âgées). Et plusieurs logiques d'aide cohabitent. Les trois quarts des personnes âgées dépendantes résident à domicile, bénéficiant d'une aide pour la plus large partie informelle, l'offre de services à la personne qui relève le plus souvent de l'aide sociale étant largement insuffisante. Si le maintien à domicile reste le principal mode de prise en charge de la dépendance, la question sera alors, de « faire ou faire faire » ? Si l'on choisit de « faire soi-même » la question se posera de la santé des aidants familiaux et de l'augmentation des taux d'activité des femmes, qui assurent la plus grande partie des soins informels. Si le choix se porte sur le « faire faire », la question sera celle de la qualification du personnel soignant mais aussi de son encadrement pour le moment

peu formé à la gestion. « *Il existe donc un enjeu important face à un secteur en pleine croissance, qui va être obligé de se restructurer* », souligne Marie-Ève Joël. Et à cet égard, la création de la Caisse nationale de solidarité en 2004 peut constituer un premier pas vers la création d'un cinquième risque de Sécurité sociale, le risque dépendance. Mais, « *pour que la collectivité prenne position là-dessus, il faut qu'elle soit sensibilisée, c'est-à-dire qu'on soit sorti du déni* », remarque justement Marie-Ève Joël. Il faut également qu'il y ait un accord sur la frontière entre services collectifs de type aide sociale, services lucratifs et solidarité privée. « *Si le consensus se construit sur toutes les questions de dépendance, de pathologies longues et de prise en charge des incapacités, poursuit-elle, derrière viendra la question du financement. Le financement ne vient pas a priori, il vient quand il y a un consensus et il y a un consensus s'il y a un débat qui est suffisamment démocratique* ».

Face au vieillissement, les enjeux sont multiples et les réponses, pour être efficaces, ne devront pas être isolées les unes des autres, et devront concilier les différentes approches, parfois contradictoires. Pour exemple, comment augmenter les taux d'activité des femmes si la prise en charge de la dépendance continue de reposer sur elles ? Si selon Jean-Pierre Aquino, « *la promotion d'actions intergénérationnelles qui a pour objet de*

Les dépenses de santé

En 2003, les dépenses de santé ont représenté 168 milliards d'euros¹⁾, soit 10,8 % du PIB. Elles devraient représenter un peu plus de 11 % du PIB en 2020. Contrairement à une idée largement répandue, il n'y aura donc pas d'explosion des dépenses de soins. D'autant plus que leur croissance n'est pas principalement liée à l'âge mais à d'autres facteurs tels que les progrès médicaux ou encore les caractéristiques socio-économiques ; la prise en compte de ces autres facteurs diminuant l'effet de l'âge.

1) Ensemble des dépenses du système de santé (Sécurité sociale, État, collectivités locales, couverture complémentaire, ménages) y compris dépenses de gestion.

reconnaître l'autre, de le respecter, qu'il soit plus jeune ou plus âgé, de transmettre une expérience, de faire preuve de solidarité, représente des initiatives tout à fait positives », comment renouveler les liens intergénérationnels dans un contexte où les plus jeunes ont le sentiment de toujours devoir faire plus pour leurs aînés ? De la réponse à ces questions, et à bien d'autres, dépend sans aucun doute la capacité de la société française de faire du vieillissement de la population un vieillissement réussi. ■

12) Voir O. Bontout, C. Colin et R. Kerjosse « Personnes âgées dépendantes et aidants potentiels : une projection à l'horizon 2040 », Drees, Études et Résultats n° 160, février 2002.

Le niveau de vie des personnes âgées

Selon Alexandre Baclet¹⁾, « *en moyenne, le niveau de vie est de 19 000 euros par an pour les 55-64 ans alors qu'il est de 17 000 euros pour l'ensemble de la population. Le niveau de vie des plus de 65 ans est en moyenne inférieur au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population et décroît au fur et à mesure des tranches d'âge.* » Cela s'explique notamment par un effet de génération. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure que l'on progresse dans le temps, les nouvelles

générations de retraités ont un parcours professionnel plus long, les femmes ont travaillé plus et ont en moyenne également de meilleurs droits à la retraite. Mais, ajoute-t-il, « *excepté pour la tranche des 55-64 ans, les inégalités pour les plus de 65 ans sont en moyenne plus faibles que pour l'ensemble de la population, c'est-à-dire que pour les plus de 65 ans, les niveaux de vie sont moins dispersés et plus homogènes.* » (voir tableau).

Le patrimoine des plus de 55 ans est égale-

ment plus élevé en moyenne que pour l'ensemble de la population : 50 % des ménages de 55-64 ans possèdent ainsi un patrimoine compris entre 105 000 et 450 000 euros. Au final, le taux de pauvreté des plus de 55 ans est estimé à 3,4 % des personnes de cette classe d'âge contre 6,3 % pour l'ensemble de la population.

1) Chargé d'études sur les inégalités et la pauvreté, Insee, Division revenus et patrimoine des ménages.

Niveau de vie des 55 ans et plus (en euros)

	55-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75 ans et plus	Ensemble de la population
Moyenne	19 000	16 600	16 000	15 700	17 100
Médiane	16 500	14 600	14 200	13 600	15 000
Rapport interdécile	3,57	2,74	2,64	2,99	3,20

Source : Insee